

Un nouveau décret pour les Centres culturels

Un grand travail de fond est en route au CCRD. Le monde culturel de l'arrondissement est en effervescence.

• **Michel MOTTE**

Pendant les prochains mois, on va sérieusement réfléchir sur le contenu à donner au nouveau décret pour les centres culturels. Un texte que certains n'hésitent pas à appeler décret Baeken (du nom du directeur du CCRD) pour situer l'origine du vent culturel qui a soufflé sur ce document. Celui-ci est basé sur la participation pour un bon fonctionnement d'un outil au service du plus grand nombre. Ce processus concerne non seulement les instances et l'équipe du centre culturel, mais aussi les partenaires publics et privés, les artistes, les as-

sociations, les enseignants et les publics qui participent activement et quotidiennement à la vie culturelle de la région.

On a déjà beaucoup réfléchi au cours de la soirée de présentation de ce nouveau décret. Avec l'aide du professeur Marc Maesschalck (UCL), notamment, qui a jeté un regard sur le passé et un autre regard prospectif sur l'avenir. « *Nous vivons un moment historique, dit-il, tout de go. Il a fallu 60 ans pour que tout le monde accède à la culture, nous y sommes mais il y a encore un pas à faire pour qu'on participe davantage à la création culturelle. Il faut recréer du lien par la culture. Le nouveau décret préconise la reconnaissance du travail de fond. Sous la contrainte, on ne peut être opérateur de culture.* »

Comment participer, dès lors ? En redevenant créatif, en coopérant. Peut-être le CCRD va-t-il perdre son R (régional). « *L'esprit va changer, les institutions restent* », appuiera le président du CCRD, M. De Reyter.

Un peu d'histoire

On ne connaît bien le présent et on n'entrevoit bien le chemin de l'avenir qu'en se basant sur le passé. C'est ce qu'a tenté de faire comprendre, avant d'aborder le contenu du nouveau décret, Audrey Devreux, une nouvelle collaboratrice du CCRD. Des maisons de jeunes des années 60 au CCRD, il y a déjà un grand pas qui a été fait. Mais tout reste encore à faire. Les plus anciens se sont rappelés des figures dinantaises et de l'arrondissement qui ont agi pour la culture locale et de l'arrondissement pendant soixante ans. Que de chemin parcouru depuis la MCD (Maison de la culture de Dinant) !

Aujourd'hui, il y a 115 centres culturels reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles. En province de Namur, il y a 19 centres culturels : 7 de catégorie 3, 6 de catégorie 2, 3 de catégorie 1 + et 3 qualifiés de CCR, centres culturels régionaux : Namur, Dinant et Viroinval. Dans l'arrondissement de Dinant, il y a 6 centres culturels, un CCR et 4 CCD. ■

L'esprit du nouveau décret

Trois objectifs que souligne le nouveau décret : se recentrer sur les missions de base d'un CC, reconnaître l'action culturelle du CC et mettre en évidence la finalité commune : le droit à la culture. Trois verbes pour caractériser ce droit : s'exprimer, créer, diffuser.

Ces actions sont concentrées dans une expression : l'action culturelle générale. Commune à tous les CC, première et conditionnelle aux autres actions. Et qui rassemble l'ensemble des missions de base d'un CC. Ici commence le vrai travail. À Dinant, le signal de

départ est donné. La réflexion est lancée. Le dossier sera déposé en juin 2017. Avec un espoir de reconnaissance pour le début de l'année 2019. Bon travail à tous ceux pour qui coopération, création, formation, information et communication, veulent dire quelque chose. ■ **M. M.**